

COTISATIONS / CONTRIBUTION

COTISATIONS OBLIGATOIRE (Structures affiliées)	0,80 %	(Assiette : total des rémunérations versées aux agents telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels ou trimestriels dressés pour le règlement des charges dues aux organismes de sécurité sociale, au titre de l'assurance maladie = TBI)
COTISATIONS ADDITIONNELLE	0,48 %	(Assiette : total des rémunérations versées aux agents telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels ou trimestriels dressés pour le règlement des charges dues aux organismes de sécurité sociale, au titre de l'assurance maladie = TBI)
CONTRIBUTION AU SOCLE COMMUN (Structures non affiliées et adhérentes au socle commun)	0,12 %	(Assiette : total des rémunérations versées aux agents telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels ou trimestriels dressés pour le règlement des charges dues aux organismes de sécurité sociale, au titre de l'assurance maladie = TBI)

PRESTATIONS - CONSEIL ET STRATEGIE RH

◆ ACCOMPAGNEMENT AU RECRUTEMENT DES AGENTS SUR EMPLOI PERMANENT	RECRUTEMENT À LA CARTE	
	Déclaration / diffusion / sourcing	550 €
	Analyse complémentaire (mise en situation, tests) / rédaction préconisations	650 €
	RECRUTEMENT CLÉS EN MAIN	
	Accompagnement complet et approfondi	2 250 €
◆ ACCOMPAGNEMENT DES ÉVOLUTIONS ET DES PARCOURS PROFESSIONNELS DES AGENTS	BILAN PROFESSIONNEL	1 500 €
	BILAN PROFESSIONNEL FLASH	600 €
	CONSTRUCTION ET MISE EN OEUVRE DU PLAN INDIVIDUEL DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	600 €
◆ RETRAITE (Réalisation)	DOSSIERS DEMATÉRIALISÉS :	
	Dossier de demande de retraite :	
	Pension vieillesse « normale » et réversion	48 €
	Pension départ anticipé hors invalidité	65 €
	Pension départ anticipé pour invalidité	80 €
	Demande d'avis préalable	32 €
	Qualification de CIR	24 €
	Etude de retraite	16 € / heure
	Fiabilisation du Compte Individuel Retraite	12 €
	Droit à l'information	24 €
	Aide à la correction des anomalies sur déclaration individuelle	16 € / heure
	DOSSIERS NON DÉMATÉRIALISÉS :	
	Demande de régularisation de services	24 €
	Validation des services de contractuel	32 €
Rétablissement au régime général à l'IRCANTEC	48 €	
◆ RETRAITE (Contrôle)	DOSSIERS DÉMATÉRIALISÉS :	
	Dossier de demande de retraite :	
	Pension vieillesse « normale » et réversion	24 €
	Pension départ anticipé hors invalidité	32.50 €
	Pension départ anticipé pour invalidité	40 €
	Demande d'avis préalable	16 €
	Qualification de CIR	18 €
	Etude de retraite	16 € / heure
	Fiabilisation du Compte Individuel Retraite	9 €
	Droit à l'information	18 €
	Aide à la correction des anomalies sur déclaration individuelle	16 € / heure
	DOSSIERS NON DÉMATÉRIALISÉS :	
	Demande de régularisation de services	24 €
	Validation des services de contractuel	32 €
Rétablissement au régime général à l'IRCANTEC	48 €	
◆ PAIE	STRUCTURES ADHÉRENTES À LA PAIE À FAÇON :	
	Toute nouvelle adhésion nécessite un audit obligatoire de la paie	
	Audit de paie	300 € / jour
	Forfait création collectivité	300 €
	Forfait création agent	15 €
	Réalisation de la paie (hors EHPAD)	7 € / bulletin mensuel (via Cosoluce)
	Réalisation de la paie pour un EHPAD	10 € / bulletin mensuel (via Cosoluce)
	STRUCTURES NON ADHÉRENTES À LA PAIE À FAÇON :	
	Réalisation de paie(s) en urgence (hors EHPAD)	14 € / bulletin mensuel
	Réalisation de paie(s) en urgence pour un EHPAD	20 € / bulletin mensuel
	TOUTES STRUCTURES :	
	Réalisation de calculs et études complexes	500 € / jour / intervenant
	Audit de paie (hors structures adhérentes à la paie à façon)	500 € / jour / intervenant
	Simulation paie simple et calculs simples	100 € / feuille de calcul

COTISATIONS, CONTRATS ET TAUX**À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024**

page 2/2

PRESTATIONS - CONSEIL ET STRATEGIE RH (suite)

◆ INTÉRIM TERRITORIAL	STRUCTURES AFFILIÉES comprenant le traitement de base, le régime indemnitaire et les indemnités éventuelles (travail de nuit, congés payés...)	6 % du salaire brut versé à l'agent mis à disposition,
	STRUCTURES NON AFFILIÉES comprenant le traitement de base, le régime indemnitaire et les indemnités éventuelles (travail de nuit, congés payés...)	7 % du salaire brut versé à l'agent mis à disposition,
	TOUTES STRUCTURES Forfait pour réalisation d'une paie en urgence ou d'un acompte Forfait pour recherche de profil réalisé par le CDG86 sans demande de contrat via intérim territorial	75 € 250 €
◆ CONSEIL EN ORGANISATION	ÉVALUATION RPS ET INTÉGRATION DUERP	500 € / jour / intervenant
	DÉMARCHES QVT	500 € / jour / intervenant
	ANALYSE DES PRATIQUES	500 € / jour / intervenant
	ÉTUDES ET DIAGNOSTIC ORGANISATIONNELS	500 € / jour / intervenant
	OPTIMISATION DES OUTILS DE GESTION ET ACCOMPAGNEMENT À LA PRISE EN MAIN	500 € / jour / intervenant
	MISE A DISPOSITION DU MODULE GPEEC (module complémentaire sur l'application «données sociales»)	
	de 1 à 20 agents	50 € / an
	de 21 à 49 agents	250 € / an
	de 50 à 99 agents	500 € / an
	de 100 à 349 agents	800 € / an
de 350 à 499 agents	1 500 € / an	
500 agents et plus	2 000 € / an	
DÉMARCHES GPEEC + ACCOMPAGNEMENT MODULE GPEEC	500 € / jour / intervenant	
AIDE À L'ÉLABORATION DES LDG	500 € / jour / intervenant	
AIDE À L'ÉLABORATION DU PROJET D'ADMINISTRATION	500 € / jour / intervenant	
ATELIERS SUR DEMANDE (management, communication...)	500 € / jour / intervenant	
ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE DU PROTOCOLE TEMPS DE TRAVAIL / RÉGLEMENT INTERIEUR	500 € / jour / intervenant	
◆ GESTION DU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT	STRUCTURES AFFILIÉES :	
		de 0 à 10 agents 200 € de 11 à 50 agents 300 € de 51 à 100 agents 400 € de 101 à 200 agents 600 € 200 agents et plus 1 200 € Sur devis (adhésion + traitement)
	STRUCTURES NON AFFILIÉES :	
◆ MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE	STRUCTURES AFFILIÉES :	Intervention incluse dans la cotisation additionnelle
	STRUCTURES NON AFFILIÉES :	500 € / jour / intervenant
◆ MÉDIATION A L'INITIATIVE DU JUGE OU DES PARTIES	TOUTES STRUCTURES :	500 € / jour / intervenant
◆ ENQUÊTE ADMINISTRATIVE	TOUTES STRUCTURES :	500 € / jour / intervenant

PRESTATIONS - SANTÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

◆ MÉDECINE DU TRAVAIL	STRUCTURES AFFILIÉES :	Forfait 85 € / agent / an
	STRUCTURES NON AFFILIÉES :	Sur devis (sur la base du temps passé et du nombre d'agents)
◆ ACFI : AGENT CHARGÉ DES FONCTIONS D'INSPECTION	STRUCTURES AFFILIÉES :	Intervention incluse dans la cotisation additionnelle
	STRUCTURES NON AFFILIÉES :	500 € / jour / intervenant
◆ CONSEIL MÉDICAL	STRUCTURES NON AFFILIÉES ET NON ADHÉRENTES AU SOCLE COMMUN :	250 € / dossier

PRESTATIONS - ARCHIVISTES ITINÉRANTS

◆ ARCHIVAGE	TOUTES STRUCTURES :	350 € / jour / intervenant
--------------------	----------------------------	----------------------------

PRESTATIONS - ATELIERS ET INTERVENTIONS

◆ ATELIERS / INTERVENTIONS	ATELIERS COLLECTIFS PROPOSÉS PAR LE CDG86	250 € / demi-journée / structure
	ATELIERS À LA CARTE A LA DEMANDE DE LA COLLECTIVITÉ	500 € / jour / intervenant